



Numéro 231

Le journal de la section SUD Inetum de Solidaires Informatique

Mars 2025

Nos réseaux



Sommaire

Mutuelle : Une négociation au point mort !.....	1
Télétravail : Nouvelle négociation à venir.....	2
Vague de départs à Bordeaux.....	3
Sale temps dans l'Est.....	3
Les blagues vaseuses d'Inetum...	3
La lutte des droits des femmes, ce n'est pas que le 8 mars !.....	4
Solitaires Informatique envoie UbiSoft en correctionnel !.....	5

RÉUNION EN LIGNE

Prochaine réunion
le 17 mars 2025
à partir de 17h

Mutuelle Télétravail

Réunion en ligne sur

<https://meet.solitairesinformatique.org/sudinetum-reunion-en-ligne>



Mutuelle : une négociation au point mort !



Malgré les 1700 signatures de la pétition initiée par l'intersyndicale Inetum (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et SOLIDAIRES INFORMATIQUE), la direction fait toujours semblant de négocier et veut pérenniser son désengagement du financement de notre système de Santé et Prévoyance.

Après une réunion paritaire où **la direction n'a montré aucun égard aux propositions de l'intersyndicale**, celle-ci a de nouveau écrit un courrier pour poursuivre cette négociation aux enjeux importants.

L'intersyndicale souhaite maintenir un équilibre global de notre contrat Complémentaire Santé, tout en conservant l'esprit de solidarité de l'accord de 2016 et l'usage constaté depuis son application avec des cotisations « conjoints » et « inactifs » à prix modéré. Elle demande :

- La fourniture des chiffres 2024 : consolidés sur le S1 et prévisionnels sur le S2
- Pour un régime « juste » :

o De mettre en place une cotisation sur la tranche B et C pour les conjoints

o De nous fournir les éléments permettant un calcul d'impact de cette mesure

- Pour un régime solidaire mais soucieux de garantir l'équilibre du système :

o De maintenir le niveau de cotisations « salariés » au niveau de 2024

o D'augmenter les cotisations « conjoints » de +25 à 35 % en fonction de l'impact des cotisations sur les tranches B et C (au lieu des 142 % réclamés par la direction)

o D'augmenter les cotisations « inactifs » de 15 % (au lieu des 25 % réclamés par la direction)

Suite en page 2

+1700 signatures :
On lâche rien et on fait grimper le compteur !



PÉTITION

INETUM : POUR DES COTISATIONS MUTUELLE JUSTES ET SOLIDAIRES

1.702 signatures

Encore 3 300 signatures pour que cette pétition soit plus susceptible d'atteindre son destinataire !

Saisissez votre email

Laissez un commentaire ! (facultatif)

☐ Oui, je veux suivre cette pétition et d'autres combats.

☐ Non, je ne veux pas suivre les évolutions de cette pétition.

Je signe

Auteur(s) : Intersyndicale INETUM (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, SOLIDAIRES INFORMATIQUE)

Suivre cet auteur

En réponse, **la seule proposition de la direction aura été la création d'un régime « conjoints » au rabais**, mettant en place un système à deux vitesses, où seuls les plus aisés des salariés pourraient bénéficier des avantages d'une complémentaire santé de qualité aujourd'hui accessible à tous.

Cette proposition ne satisfait ni à l'exigence des salariés sur le maintien de leurs avantages acquis, ni à l'urgence de la situation. La direction ne semble pas avoir pris la mesure du fort mécontentement des salariés, ni de la détermination des organisations syndicales qui les représentent.

Dans son courrier du 4 mars, l'intersyndicale invite la direction à initier rapidement une nouvelle réunion de négociations.

Il y sera nécessaire de trouver des solutions qui prennent en compte nos propositions afin de **maintenir un système de Santé et de Prévoyance équilibré, solidaire et juste, avec une participation équitable de l'employeur, comme c'est l'usage depuis 2016.**

Télétravail : nouvelle négociation à venir

Fin 2022 était conclu un accord sur le télétravail valable pour une durée de 3 ans. Celui-ci arrivera donc à expiration en décembre 2025. Une nouvelle négociation est donc nécessaire et devrait débuter prochainement.

En 2022, Solidaires Informatique, avec la CFTC, avaient refusé de signer cet accord qui ne protégeait pas les salariés et ne les indemnisait pas à la hauteur des frais engagés. La CFE-CGC et la CFDT, minoritaires, avaient demandé la mise en place d'un référendum, que la direction avait aisément instrumentalisé, faisant croire qu'il fallait voter "Pour" ou "Contre" le télétravail.

Cette nouvelle négociation sera donc l'occasion de porter à nouveau nos revendications :

- Revaloriser l'indemnisation des frais liés au télétravail
- Contrôler la charge de travail
- Assurer l'articulation vie privée / vie professionnelle
- Assurer le respect du droit à la déconnexion
- Interdire l'utilisation des moyens de communication personnel
- Fournir le matériel nécessaire au télétravail sans frais pour le salarié, ...

Les grands gagnants du développement du télétravail sont nos actionnaires qui profitent :

- de la réduction de la taille des locaux : depuis 2020, la quasi totalité des agences ont connu des déménagements ou des réductions de surfaces qui ont généré des millions d'euros d'économie
- des facilités de positionnement sur des missions éloignées où les salariés se retrouvent en situation de "full télétravail", isolés de leur collectif de travail.



Emma

Des situations acceptables lorsqu'elles sont transitoires ou de courtes durées, mais qui bien souvent durent plusieurs années sans contrôle des risques et des conséquences sur le bien être et la santé des salariés

- de la réduction des arrêts maladies puisque dorénavant malgré les rhumes, les gastro ou les mal au dos empêchant les déplacements, ... les salariés sont souvent invités à télétravailler pour continuer à être facturés malgré les difficultés

Cette négociation doit donc être l'occasion de partager les bénéfices de ces situations, de mieux protéger les salariés et de prévenir les abus et dérives constatés depuis plusieurs années.

Encore une fois, Solidaires Informatique se positionne POUR le télétravail qui permet de la souplesse dans son organisation personnelle, de réduire les temps de transport et les émissions de CO2, d'éviter parfois les situations de stress liées aux mauvais environnements de travail proposés dans les agences ou les locaux des clients.

Vous pourrez compter sur nous pour défendre vos intérêts lors de ces négociations !

Les brèves...

Sud-Ouest : vague de départs à Bordeaux

A Bordeaux, 2024 avait connu son lot de départs sous forme de démissions forcées ou de ruptures conventionnelles initiées par Inetum. Mais en 2025, avec 18 intercontrats pour une agence de 200 salariés, la direction a décidé de mettre les bouchées doubles. Depuis le début de l'année, déjà plusieurs procédures de licenciements ont été initiées et deux périodes d'essai ont été rompues au bout de 7 mois et demi alors que les salariés étaient en intercontrat. Tous les moyens sont bons à Inetum pour réduire l'intercontrat, même ceux qui les mettent hors la loi. Il est donc utile de rappeler quelques règles :

- L'insuffisance professionnelle pour être mise en œuvre doit faire l'objet d'observations préalables et de plans d'actions visant à y remédier
- La rupture de la période d'essai ne peut pas s'exercer pour un motif sans rapport avec l'appréciation des qualités professionnelles du salarié. L'employeur ne peut, par exemple, rompre la période d'essai pour des raisons économiques ou pour un motif disciplinaire comme un refus de mobilité.

Les élus Solidaires Informatique informent et assistent les salariés dans leurs difficultés et leurs procédures, y compris aux prudhommes si cela est nécessaire.

Est : sale temps dans l'Est

Nouveau directeur de région début 2023, nouveau directeur de région début 2024, nouveau directeur de région début 2025. Les années se suivent et finissent pas se ressembler, et ces changements successifs engendrent une ambiance délétère. Les salariés et les clients ne savent plus à qui s'adresser et cela génère une perte de lien, de confiance et une démobilisation des salariés. Ceci alors que les résultats sont déjà à la traîne, et que les changements se multiplient chez Inetum, à la fois dans l'organisation et dans les outils.

Pourtant, celui qui a assuré la Direction de la région sur l'année 2024 et qui a été poussé vers la sortie en février a obtenu des résultats au-delà d'un budget dont il n'avait pas participé à l'élaboration. L'incompréhension des salariés, et plus encore celle des élus, est totale, d'autant plus que deux autres managers ont décidé eux aussi de quitter Inetum en ce début d'année.

Les résultats de l'enquête Your Voice pour l'Est – nous attendons d'ailleurs toujours la présentation et le plan d'action – reflètent bien cette ambiance, avec une participation et des notes en-dessous de la moyenne pour la France.

Les élus Solidaires Informatique restent bien sûr attentifs à l'évolution de cette situation.

Les blagues vaseuses d'Inetum !

Nous avons tous reçu un mail qui nous expliquait que Inetum s'engageait sur la voie de la semaine de 4 jours, sur la base du volontariat. Il suffisait de s'inscrire en suivant le lien fourni dans le mail.

De quoi enthousiasmer les salariés qui avaient sollicité à plus de 50 % cette possibilité d'organisation lors de notre grande consultation des NAO de fin 2024.

Malheureusement, ce mail faisait partie d'une campagne de prévention du phishing.

Il y avait beaucoup d'indices : l'adresse de l'expéditeur à lui seul devait éveiller les soupçons. Pour ceux qui utilisent Outlook, un message d'avertissement clair permettait de comprendre qu'il ne s'agissait pas d'un mail légitime.

Une bien mauvaise blague d'Inetum qui s'amuse des revendications des salariés et des organisations syndicales qui les portent. Aurons nous dans une prochaine campagne «Souhaitez-vous une augmentation ? », « Si vous êtes pour la mise en place d'un congé menstruel, suivez le lien ! », «Vous souhaitez être mieux considéré par votre manager, cliquez ici ! »



Il est fort dommage que Inetum utilise un tel sujet. La semaine de 4 jours pourrait permettre un meilleur équilibre entre vie familiale et vie professionnelle et réduire le stress et la fatigue liés aux trajets.

La lutte pour les droits des femmes, ce n'est pas que le 8 mars !

L'informatique, le conseil et le jeu vidéo sont parmi les secteurs les plus sexistes, LGBTIphobes, et inégalitaires.

Alors que les femmes étaient bien présentes au début de l'informatique dans les années 70, **elles ne représentent aujourd'hui plus que 24.7 % des effectifs.**

L'histoire de l'informatique regorge pourtant de femmes exceptionnelles:

Grace Hopper, Margaret Hamilton, Ada Lovelace... Mais depuis les années 70, le patriarcat a fait des nouvelles technologies, sources de pouvoir et capital du 21ème siècle, sa chasse gardée. À mesure que le secteur du numérique a grossi et que la rentabilité augmentait, **les hommes ont pris possession des métiers techniques et d'expertises**, et la main invisible du patriarcat a comme toujours effacé les femmes de la photo. À l'école, les femmes ne sont pas encouragées à explorer les domaines scientifiques alors même qu'elles y excellent dans les études. Exclues du milieu du jeu vidéo et des nouvelles technologies, elles ne sont pas autorisées à avoir le goût de la technique. **En conséquence, les femmes ne représentent que 10% des étudiant-es en informatique.**

De cet énorme déséquilibre découlent évidemment bien des problèmes :

- Les domaines techniques souffrent d'une vision particulièrement genrée, seulement 17% des développeur-se-s sont des femmes.
- Isolées au milieu d'hommes, **les femmes sont victimes de harcèlement et de sexisme.** 70% d'entre elles déclarent avoir été l'objet de sexisme au sens large dans le cadre de leurs études en école d'informatique.
- Aujourd'hui force est de constater que **les agresseurs sont soutenus et protégés par les entreprises**, ce qui contribue à une ambiance sexiste au travail. Ça augmente le taux de départ des femmes : en effet **au bout de 10 ans de carrière, 41 % des femmes abandonnent le secteur** (contre 17 % chez les hommes).
- Soi-disant recherchées par les recruteurs les chiffres montrent qu'elles sont toujours discriminées. **Leur salaire est en moyenne 16 % inférieur à celui des hommes.**
- Avec des départs plus tardifs à la retraite, des retraites moins élevées, elles sont les premières touchées par la loi retraite de 2023.

Ces inégalités, ces injustices et ces violences systémiques sont constitutives du fonctionnement de notre société, et s'expriment avec force dans le monde du travail. **C'est pourquoi nous nous mobilisons dans nos entreprises, dans nos bureaux, dans la rue pour exiger :**

- La fin des inégalités salariales
- Un congé hormonal
- Le droit constitutionnel à l'avortement avec moyens
- Congé parental mieux rémunéré et qui incite un réel partage entre conjoint-es
- Suivi régulier des violences sexistes et sexuelles en entreprise grâce à l'introduction des VSS dans le DUERP
- La fin du harcèlement sexuel et moral institutionnalisé dans le domaine du numérique et du jeu vidéo en particulier. Nous exigeons des sanctions disciplinaires et judiciaires pour les harceleurs de Ubisoft et leurs complices au sein des services RHs qui les ont couverts durant des années (cf. article suivant)

Solidaires Informatique s'engage à répondre systématiquement à toutes les employé-es, syndiqué-es ou non, qui ont été la cible de violences sexistes et sexuelles dans les entreprises de l'informatique, du conseil et du jeu vidéo, et à prendre en charge les frais d'une éventuelle action en justice

Clique sur le visuel pour une information plus complète !



Solidaires Informatique envoie ubisoft en correctionnel !

Nos camarades de chez UBISOFT ont mené un combat de longue haleine pour tenter de faire condamner la direction d'UBISOFT.

Leur communiqué : Le 15 Juillet 2021, **une plainte était déposée** auprès du Procureur de Bobigny par maître Maude Beckers représentant à la fois le syndicat Solidaires Informatique et plusieurs victimes au sein de l'entreprise, **concernant des faits de harcèlement moral, sexuel et d'agressions sexuelles** existants dans l'entreprise depuis de nombreuses années, avec la complaisance des services des Ressources Humaines, protégeant les harceleurs et réduisant les victimes au silence.



C'est avec une volonté forte que nous avons souhaité **dénoncer collectivement les rouages d'un système qui manipule, épuise et broie les travailleur·euse·s de l'entreprise**. Depuis les révélations dans la presse de ce système, la direction Ubisoft n'a pas cessé de s'auto-féliciter de ses audits privés et de ses enquêtes internes, assurant que « l'ensemble des allégations ont fait l'objet d'enquêtes indépendantes et approfondies ». En parallèle à ces soi-disant promesses s'opérait des interrogatoires, des examens psychologiques ainsi que tout un travail d'enquête obligeant les victimes et leur entourage à se replonger dans des événements traumatiques.

Comme en témoigne les mouvements sociaux et grève à répétition qui touchent l'entreprise de ces derniers mois, l'ADN de l'entreprise n'a toujours pas changé : **culte de l'entre-soi, silence managérial et indifférence de la direction à ses salarié·es**.

Du 10 au 14 Mars 2025 se tiendra devant la 15^{ème} chambre correctionnelle du Tribunal de Bobigny le procès de trois cadres de l'entreprise Ubisoft :

- **Serge HASCOET**, directeur créatif du groupe
- **Tommy FRANCOIS**, vice-président du service éditorial d'Ubisoft
- **Guillaume PATRUX**, Game Director

Au-delà de leurs responsabilités individuelles, **ce procès**, impliquant deux ex-dirigeants de l'entreprise ainsi que d'un haut cadre, **ne pourra que mettre en lumière la responsabilité de l'entreprise Ubisoft et de son service des Ressources humaines dans le maintien d'un harcèlement moral, sexiste et sexuel institutionnels**.

Le syndicat Solidaires Informatique annonce ainsi qu'une citation directe sera délivrée dans la continuité de ce procès pour faire comparaître à une date ultérieure, devant le même tribunal :

- **Yves GUILLEMOT**, PDG du groupe Ubisoft, pour des faits de **complicité de harcèlement sexuel et moral**
- **Marie DERAÏN**, Directrice des Ressources Humaines, pour des faits de **complicité de harcèlement sexuel et moral**
- **la société UBISOFT**, en tant que personne morale, pour **harcèlement moral et sexuel, harcèlement moral et sexuel environnemental, harcèlement sexuel institutionnel, agression sexuelle et blessures involontaires**.

Ce second procès permettra cette fois de mettre en valeur le caractère systémique du harcèlement chez Ubisoft, qui a mis en danger les salarié·es durant des années en protégeant les harceleurs plutôt que leurs victimes pour des raisons d'entre-soi masculin et de rentabilité financière.

Le départ d'Inetum Software de l'UES a entraîné des changements dans nos équipes.

Les élu.es Solidaires Informatique de Software ne siègent plus dans les instances de l'UES d'Inetum, mais continuent de défendre nos collègues de Software dans la nouvelle structure.

Un immense merci pour leur engagement sans faille durant de très nombreuses années pour certain.es !

Lors d'un congrès extraordinaire organisé pour remplacer Patrice Bouvet, Délégué Syndical Central, c'est Vincent Bracchetti qui a été désigné au consensus et Franck Auger désigné adjoint.

C'est aussi de nouvelles désignations en région, avec Sylvia Caron qui prend le poste vacant de Délégué Syndical (DS) sur la région Ouest et Laurent Larrieu sur la région Sud-Ouest.

Sylvia est investie au sein de Solidaires Informatique avec des activités en commission et un poste de formatrice au sein de notre organisation syndicale (agir contre les violences sexistes et sexuelles).

Quant à Laurent, il est actif au sein du CSE Sud-Ouest, du CSE central et de différentes commissions.

Des changements, mais une même détermination à ne pas laisser la direction agir à nos dépens, en toute impunité ! (licenciements abusifs, prime de vacances, mutuelle...)

Vos interlocuteurs.rices au sein de l'UES Inetum

DSC FRANCE

Vincent Bracchetti
06.70.49.84.93
Franck Auger (adjoint)
06.99.91.88.33

NORD

Guillaume Mahelle (DS)
07.77.39.30.46
Olivier Lefrancq (DS)
06.19.87.58.97
Régis Schafran (DS)
06.52.06.49.98
Patrick Demay (RS)
06.19.15.40.66

EST

Christophe Schmeltzer (DS)
06.32.19.07.53

OUEST

Anne Oury (DS)
06.30.49.67.67
Christophe Baudry (DS)
06.88.60.75.20
Sylvia Caron (DS)
06.24.01.26.60
Pascal Guillaume (RS)
06.88.07.71.48

ILE-DE-FRANCE

Murielle Torres Rivas (RS)
06.83.63.28.20
Julien Schiavo (RSS)
07.66.71.77.84

RHÔNE-ALPES

Yann Kerbiriou (DS)
07.68.26.71.97
Marc Aubertin (DS)
06.70.40.47.88

SUD-OUEST

Jean-Philippe Calvel (DS)
06.83.44.63.12
Laurent Larrieu (DS)
06.74.20.34.46
Aïcha Sedrini (RS)

MÉDITERRANÉE

Laure Netz (DS)
06.09.34.78.20
Jean-Michel Valers (DS)
06.62.14.25.48

Retrouvez l'intégralité
de nos communications
mensuelles sur le site
Solidaires Informatique
Inetum :

